



# HISTOIRE DE L'AVORTEMENT VOLONTAIRE

## 1975 : PREMIÈRE LOI EN FRANCE AUTORISANT L'AVORTEMENT VOLONTAIRE

**S**imone Veil, ministre de la Santé en 1974, est alors chargée de l'élaboration d'un texte législatif autorisant l'avortement médicalisé et de le défendre devant l'Assemblée Nationale. Tout est dit dans la presse et sur les bancs de la Chambre des Députés. De nombreux représentants du peuple français crient les pires insanités. Les propos les plus abjects, y compris antisémites, sont adressés à une femme qui revient des camps de concentration. L'odieux est à son comble. La seule évocation de ces heures fait pleurer de rage et de honte. Mais la généreuse volonté de cette femme face à la meute suffit à disqualifier définitivement les pitoyables défenseurs d'un ordre condamné mais encore dominant.

Le 29 novembre 1974, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à 12 semaines d'aménorrhée, est votée par 224 voix contre 189.

Le 20 décembre 1982, une dotation budgétaire spécifique de l'État est prévue pour assurer le remboursement des avortements volontaires. Il faudra toutefois attendre la nouvelle loi du 4 juillet 2001 pour que soit définitivement abrogé l'article 317 du Code Pénal. Enfin, fin 2015, la loi de Santé présentée par Marisol Touraine, ministre, prévoit la disparition de la référence à la "détresse des femmes", la gratuité de la contraception et de l'avortement volontaire pour les mineures et la fin de l'autorisation parentale. L'avortement volontaire est désormais considéré comme un acte libre et respectable pour toute femme, quel que soit son état.

## L'ACHARNEMENT DES OPPOSANTS

En 1985, Émile Étienne Baulieu dénonce l'imposture d'un document filmé, introduit en France par de riches, puissants et violents groupes intégristes venus des États-Unis<sup>[34]</sup>. Dans un procès que lui intente un des auteurs de cette honteuse falsification, avorteur en série, repenti, il affronte Jérôme Lejeune, membre fondateur de "Laissez les vivre". Cette association n'hésite pas à recourir aux pires moyens pour s'opposer à la médicalisation de l'avortement. Comme le film "Le cri silencieux" où le généticien tente de montrer qu'un embryon, fut-il de quelques jours, est un être vivant, humain de surcroît et qu'à ce titre il est non seulement criminel d'attenter à sa vie, mais

44

Les propos les plus abjects, y compris antisémites, sont adressés à une femme qui revient des camps de concentration.

77

également d'une cruauté inouïe de pratiquer un avortement, source de mille souffrances pour le fœtus<sup>[35]</sup>. Dans le prétoire, et pour assurer la défense d'Émile Étienne Baulieu, témoignent Claude Sureau, gynécologue-obstétricien et futur président de l'Académie de Médecine, Georges David, créateur et président à l'époque des Centres d'Études et de Conservation des Ovocytes et Spermatozoïdes (CECOS), Roger Henrion, membre et bientôt également président de l'Académie de Médecine, président de la Commission Nationale d'Aide à la Connaissance des Origines, rapporteur de nombreuses commissions nationales sur le SIDA et la violence faite aux femmes, René Frydman, pionnier en France de la procréation médicalement assistée, Joëlle Brunerie-Kaufmann, gynécologue, ancienne militante du Groupe d'Information Santé et du Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) et future vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme, membre du Conseil Consultatif National d'Éthique et bien d'autres encore.

Il faut une nouvelle loi défendue par Véronique Neiertz, Secrétaire d'État aux Droits des Femmes, qui est votée en 1993, pour mettre fin aux agressions (plus de 100 en France) de groupes opposés à l'avortement, en général intégristes chrétiens, fanatiques et violents, attaquant ou intimidant le personnel des Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse, menaçant les femmes, détruisant les dossiers et parfois le matériel de ces centres, s'enchaînant aux tables d'opération... Les nombreux procès suivant ces agressions ont constamment entraîné la condamnation de ces "commandos".

Comme le prévoit la loi de 1975, après une période d'observation de 5 ans, son texte subit quelques modifications et est définitivement adopté le 30 novembre 1979. C'est à cette occasion qu'est créée l'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception (ANCIC). Elle regroupe les professionnels de l'orthogénie en France, défend l'application de la loi, en critique les limites, soutient les conditions de travail des professionnels des centres et la qualité de l'accueil des femmes venant y consulter. Elle devient l'association de référence et de formation en matière d'avortement volontaire.

## LES TEMPS CHANGENT

Vingt-cinq ans après le vote de la loi de 1975, la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC), le Mouvement Français du Planning Familial (MFPP) et l'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception (ANCIC), favorables à la



dépénalisation totale de l'avortement, obtiennent l'engagement du Gouvernement d'une révision de cette première loi. En janvier 2001, un nouveau texte élaboré par le cabinet du Ministère de Martine Aubry associé au Secrétariat à la Santé et aux Droits des Femmes, préparé dans le cadre d'une très large consultation animée par la Délégation aux Droits des Femmes, présidée par la Députée Martine Lignières-Cassou, est voté par l'Assemblée Nationale. Il est suivi en 2002 de la publication des décrets précisant les modalités de mise en œuvre de la loi.

Ces caractéristiques principales sont:

- L'unité du cadre législatif concernant les différents aspects de la maîtrise de la reproduction: contraception, avortement et stérilisation volontaire,
- La dépénalisation de l'avortement bénéficie de la reconnaissance législative. Ne sont plus condamnées que les personnes coupables d'avoir imposé un avortement,
- La disparition des limites du terme pour pratiquer l'avortement jusqu'à 14 semaines du seul fait de la demande de la femme,
- Au-delà de 14 semaines, les avortements peuvent avoir lieu dans le cadre des interruptions médicales de grossesse pratiquées en raison de menaces graves sur la santé de la femme ou de pathologies fœtales ne pouvant bénéficier d'une thérapeutique efficace. Ces possibilités reconnues dans la loi précédente sont étendues et facilitées par la loi de 2002,
- La disparition de l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures menacées par leurs parents, ainsi que de l'entretien social pour toute femme,
- L'accès libre à la stérilisation volontaire pour toute personne majeure,
- La démédicalisation de la contraception d'urgence,
- La possibilité de pratiques ambulatoires de l'avortement médicamenteux.

Tout cela est considérable et affirme ainsi la reconnaissance inconditionnelle du droit des femmes à disposer de leur corps et à donner librement la vie. Il s'agit très concrètement d'un bouleversement culturel, anthropologique ou de civilisation disent d'autres, qui remet en cause les "valences différencielles des sexes", c'est-à-dire la dominance du principe masculin sur le féminin décrit par Françoise Héritier [36]: « *Si la fécondité est le lieu central de la domination du masculin, il s'ensuit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de la domination* ».

## VRAI OU FAUX BOULEVERSEMENT

Tout cela n'a pas échappé à de nombreux intellectuels, philosophes, psychanalystes, démographes ou médecins. Ce n'est plus simplement de mesures de santé publique, de justice ou de compassion qu'il s'agit, comme il avait pu apparaître en 1975, mais bien d'un progrès sans précédent dans l'histoire humaine

**44**

Si la fécondité est le lieu central de la domination du masculin, il s'ensuit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de la domination.

FRANÇOISE HÉRITIER

**77**

puisque même le concept très émancipateur de démocratie s'accordait jusque-là de la domination universelle d'une moitié de l'humanité par l'autre. Les débats furent intenses tant les enjeux sont bouleversants, inquiétants même pour: « *l'ordre hiérarchisé actuel de nos catégories mentales. En effet, il ne peut plus continuer à être aussi prédéterminé qu'il l'est encore actuellement par une idée contraignante qui fait des femmes une catégorie subordonnée et domestique car soumise et sujette au bon vouloir du masculin en raison de leur fécondité en général et de leur aptitude à faire des fils en particulier* » [37].

L'aptitude des femmes à la liberté fut discutée à mi-mot. Elle renvoie au thème récurrent de la "menaçante toute-puissance des femmes". Souvent d'ailleurs énoncée sous sa forme inversée et la plus habituelle, apparemment la plus "acceptable": la tragédie solitaire, sans limite, sans repère, sans référence philosophique ou religieuse à la Loi, échouant inévitablement dans un "nihilisme destructeur". Un tel positionnement, affirmation plus qu'interrogation, ressurgit toujours à propos du droit des femmes.

D'où nous vient cette conception d'une liberté irresponsable si ce n'est justement du vieux dispositif d'oppression qui refuse ou met sous surveillance la liberté, en raison même de l'irresponsabilité affirmée de l'assujettie ? Quelle philosophie peut sous-tendre une telle conception alors que les bases de ce qu'il est convenu d'appeler la "philosophie des Lumières", le principe même de civilisation se fondent sur la capacité reconnue à chacun d'entre nous, à chaque personne, d'être responsable de ses actes, d'en être comptable et d'ainsi participer à l'éducation de sociétés faites d'individus libres, égaux et fraternels.

## "LA DÉRIVE EUGÉNIQUE"

Deuxième thème perçu comme plus inquiétant: l'eugénisme. Ce cauchemar fait réapparaître l'une des plus tragiques étapes de notre aventure. Sachant qu'il est très justement permis, recommandé même, de craindre qu'elle ne soit peut-être pas définitivement terminée. Abasourdis, assommés par l'horreur, n'avons-nous pas quelques sérieuses raisons d'être hantés par cette réalité ? Ce n'est pas douteux.



Mais qu'a à voir l'autorisation légale d'interrompre une grossesse avec ce crime contre l'humanité ? Ce serait le mythe de l'enfant parfait, perçu désormais comme accessible à tous, qui le réactiverait. Il viendrait, au plus profond de notre culture, du vieux rêve d'élitisme de la république platonicienne, repris par Aristote lui-même et qui repose sur un mode de reproduction et de sélection très explicitement eugénique, mis en application à Sparte. Les civilisations méditerranéennes et occidentales en sont les plus beaux "fruits". Elles n'ont jamais rompu avec ces conceptions fondatrices. Elles ont produit et continuent à produire peut-être le meilleur, mais en tout cas sûrement le pire. Le néo-darwinisme social n'est pas le moindre de ses avatars. Il n'est ni accidentel, ni secondaire. Au fond, c'est bien notre propre histoire qui nous inquiète et à juste titre. Elle génère bien l'eugénisme, la raison du plus fort. La force prime toujours sur le droit comme le constate Thucydide, durant la guerre du Péloponnèse [38]. En sommes-nous sortis après le grand commerce esclavagiste, l'holocauste, Hiroshima et les goulags ? Rien de moins sûr et tout incite aux plus grandes inquiétudes. Les "prodigieux progrès" scientifiques du XX<sup>e</sup> siècle ont enfanté les plus grandes monstruosités... et la médecine n'a pas échappé à l'horreur en expérimentant dans l'enfer d'Auschwitz, techniques chirurgicales, thérapeutiques diverses et "recherches" physiologiques. Quel était le champ d'expérimentation le plus exploré sous l'épais voile de fumée des fours crématoires : la physiologie de la reproduction et les possibilités de sa maîtrise [39]. Nous en connaissons tous les fondements théoriques, les moyens et les buts.

Dans les années qui précèdent la Seconde Guerre Mondiale, endocrinologues et biochimistes allemands sont parmi les plus savants dans le monde. C'est aussi cela les "bonds prodigieux" de la science. Nos consciences, malgré mille précautions pour échapper à cet examen salutaire, et faute de s'y soumettre, voient sous des formes travesties réapparaître, sur un mode obsessionnel, les vieilles prophéties d'Aldous Huxley : « *Aujourd'hui, (1946) il semble pratiquement possible que cette horreur (Le meilleur des mondes) puisse s'être abattue sur nous dans un délai d'un siècle...* » [40]. Aujourd'hui, l'horreur possible des "délires de la raison" est cette fois dénoncée par une femme, Monette Vacquin, dans *Frankenstein et Main basse sur le vivant* [41]. Jacques Testard, scientifique bien placé pour en parler, s'associe à cette mise en garde [42].

## LES DÉFAILLANCES DE LA CONTRACEPTION

Surgit également une autre critique reprise dans de nombreux écrits et déclarations. Plus de vingt-cinq ans après la promulgation de la première loi autorisant l'avortement volontaire et médicalisé et quarante ans après celle défendue en 1967 par Lucien Neuwirth permettant l'usage, la délivrance et la diffusion des moyens anticonceptionnels, la fréquence du recours à l'avortement diminuerait insuffisamment. Chacun reconnaît toutefois l'amélioration sanitaire importante apportée par sa médicalisation. Une telle situation aurait pour origine l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour diffuser la contra-

ception. Les nouvelles dispositions législatives ne seraient en définitive que pis-aller, ou pire fuite en avant, dissimulant notre propre impuissance à "combattre l'avortement". Que vaut cette analyse ? Admettons tout d'abord qu'aucune femme a aucun moment de sa vie ne fait interrompre une grossesse par légèreté ou insouciance, mais bien en raison d'un échec de la contraception qu'elle utilise, quelle qu'elle soit par ailleurs, ou de l'impossibilité de poursuivre une grossesse initialement voulue ou acceptée, pour des raisons que nul n'est en capacité de juger. Qu'en est-il alors du nombre considéré comme excessif et persistant d'avortements pratiqués dans un pays, le nôtre, grand consommateur de contraceptions modernes ? Aujourd'hui le recours à l'avortement est finalement bien rare : en moyenne de moins d'une fois dans la vie d'une femme [43]. Et cela pour trente ans de vie fertile, équivalent en moyenne de trois cents à quatre cents cycles spontanés. Ainsi, toute femme fertile est confrontée au moins une fois dans sa vie, à une grossesse non prévue et une fois sur deux elle va l'accepter [44]. Il est vrai par contre que 15 à 20 % des femmes fertiles vont recourir plusieurs fois à l'avortement volontaire. Exceptionnellement plus de trois fois [45].

## UNE SCANDALEUSE INATTENTION AUX PLUS JEUNES ?

Il est habituel de considérer que chez les adolescentes, le drame d'une grossesse serait d'une intensité particulière, cicatrice indélébile, souffrance réactivée en cent occasions, regrets éternels... et surtout d'une excessive fréquence. Chacun d'entre nous apprend et nous le savons, de ses propres difficultés, de ses erreurs, de ses échecs, particulièrement des plus douloureux. Malgré cela, ces banalités sont curieusement oubliées en de nombreuses circonstances. Tout particulièrement à propos de cette activité humaine, à la fois si simplement biologique mais également – et surtout – si psychiquement, si socialement fondatrice, qu'est la vie sexuelle et sa conséquence éventuelle, la transmission de la vie. Elle mobilise l'affectivité, le corps dans toute sa complexité neurosensorielle, sans laisser toujours une place suffisante à la raison, c'est clair ! Comment l'apprentissage de la vie sexuelle, de l'incroyable et fascinante découverte de l'autre, n'entraînerait-elle pas quelques vertiges ? Émancipatrice, la vie sexuelle des adolescents permet cette rupture vitale d'avec ses propres géniteurs et constitue la première grande expérience de sa propre liberté. Qui peut prétendre que cette aventure de la responsabilité, souvent



Ainsi, toute femme fertile est confrontée au moins une fois dans sa vie, à une grossesse non prévue et une fois sur deux elle va l'accepter.

77



vécue comme excessive, se fasse sans heurt, sans erreur ? Plus de 85 % des premiers rapports sexuels s'accompagnent de mesures contraceptives<sup>[46]</sup>. Adultes, nous faut-il faire beaucoup d'efforts de mémoire pour réaliser ce que recouvre de transformations, de progrès, du sens des responsabilités, ce chiffre peu imaginable voilà trente ans. La raison fut-elle toujours convoquée lors de nos premiers ébats sexuels ?

Tout l'indique : il y a moins de grossesses chez les adolescentes qu'il y a quarante ans<sup>[47]</sup>. Il y aurait, ces dernières années, stagnation et peut-être même élévation ? Interrogeons-nous, ou mieux écoutons, les adolescentes nous dire leurs difficultés, leurs souhaits et donnons-leur, si nous le pouvons, les moyens nécessaires. À commencer par une meilleure information, plus cohérente, peut-être aussi moins inquiétante, plus ouverte, plus respectueuse de leurs choix personnels. Faut-il impliquer les garçons ? Bien sûr, mais après tout, l'apprentissage du respect de l'autre ne passe-t-il pas désormais justement par la vie sexuelle et la reconnaissance qu'elle implique du droit reconnu aux femmes de la maîtrise de leur fécondité et de leur corps.

## EN CONCLUSION

Près de cinquante ans après la première loi autorisant en France l'utilisation de l'ensemble des moyens contraceptifs connus jusqu'à ce jour, quarante ans après la première loi autorisant la médicalisation de l'avortement volontaire, y aurait-il beaucoup trop d'avortements en France ?

Les femmes ont payé très cher et il faut sans cesse le rappeler, d'un prix exorbitant "le privilège", l'immense richesse de donner la vie, la vie humaine, d'humaniser les phénomènes biologiques de la reproduction, d'inscrire dans une histoire, dans une filiation chaque personne et ainsi d'en faire un individu dont la singularité fonde la dignité et le respect qui lui est dû. Il existe maintenant une grande diversité de moyens contraceptifs et les femmes y ont de plus en plus recours<sup>[48]</sup>. Leur accessibilité n'est pas parfaite, leur efficacité parfois prise en défaut, mais ces limites n'expliquent peut-être pas ce qui nous paraît comme d'inexplicables échecs. Marie-Magdeleine Chatel<sup>[49]</sup> et bien d'autres psychanalystes nous ont beaucoup aidés à les comprendre. Nous avons à écouter et à apprendre des femmes qui nous demandent d'interrompre une grossesse.

LL

Les femmes ont payé très cher et il faut sans cesse le rappeler, d'un prix exorbitant "le privilège", l'immense richesse de donner la vie, la vie humaine, d'humaniser les phénomènes biologiques de la reproduction...

77

Surtout si elles en renouvellent la demande. Nos discours, les informations contraceptives n'ont pas toujours la clarté nécessaire et restent marqués par des arguments d'autorité, l'abus du contrôle préventif, la confusion maintenue entre maîtrise de la fécondité et prévention des maladies sexuellement transmissibles. Surtout, et la pratique médicale du Nord de l'Europe nous apporte beaucoup, informer n'est pas imposer. Une des causes de la désaffection souvent constatée de la contraception moderne, n'est-elle pas justement qu'elle apparaît paradoxalement contraignante, menaçante même. Conquête des femmes, elle leur appartient ou plutôt ne peut que leur appartenir. Ce qui n'est pas encore le cas. Libre aux hommes par ailleurs d'adopter leur propre contraception s'ils ne souhaitent pas être pères ou tenus pour responsables d'une grossesse. Le succès obtenu par le Sildénafil (Viagra<sup>®</sup>) est plutôt l'illustration de la prolongation du vieux rêve de virilité, sinon de domination. Affaire de couple, certes, mais dans un rapport nouveau des sexes, et de rupture culturelle consciente. Contrairement à ce que beaucoup d'entre nous, femmes et hommes, ont cru, la contraception moderne, fruit de la biochimie et de l'endocrinologie des années trente et quarante de notre tragique XX<sup>e</sup> siècle, puis des préoccupations malthusiennes des pays occidentaux, n'est peut-être pas l'outil principal du bouleversement anthropologique en cours qui remet en cause la domination masculine. C'est sans doute en fait plutôt l'aboutissement d'un long processus multiséculaire d'émancipation, de luttes qui a rendu possible cette rupture. Ne peut-on pas considérer que les sommets de l'horreur atteints par le siècle passé ont laissé percevoir dans la conscience humaine l'impérieuse nécessité de ce bouleversement. Aldous Huxley avait, dit-il, dans sa préface à l'édition de 1946, oublié en 1932 les conséquences technologiques des découvertes de la physique nucléaire dans sa fiction anticipatoire. Il n'avait surtout pas prévu cette transformation du rapport entre les sexes, elle, bien plus considérable. Alexis de Tocqueville avait également raison de s'inquiéter de l'évolution des démocraties occidentales en l'absence de ce bouleversement qu'il n'avait pas imaginé, ni sans doute souhaité<sup>[50]</sup>. Quant au désespérant constat de Sigmund Freud dans son *Malaise dans la culture*<sup>[51]</sup> aurait-il considéré l'égalité juridique des droits des femmes et des hommes et la liberté de donner la vie comme un véritable bouleversement anthropologique ? Nous n'en avons pas la réponse.

D'ailleurs, la partie est-elle gagnée ? Rien ne le prouve. Dans la jeune république des Soviets, l'abolition du mariage et la légalisation de l'avortement furent suivis d'un retour autoritaire à l'ordre ancien qui ne concerna pas seulement le statut des femmes<sup>[52]</sup>.

L'expérience de la Roumanie en 1966 constitue un modèle de régression fréquemment rappelé. Celle de la Pologne en 1990 est également à souligner.

Aux États-Unis, après l'arrêt de la Cour Suprême en 1973, déclarant contraire à la Constitution l'interdiction de l'avortement, ce pays fait de cette question depuis plus de vingt ans un enjeu électoral et a laissé se développer les pires violences contre les centres d'orthogénie et leur personnel. Il ne permet pas aux femmes dans de nombreux états, d'exercer ce droit.



Dans le monde, l'accès à la contraception reste difficile à la majorité des femmes. En Afrique, en Amérique latine et dans certaines régions d'Asie, les pressions religieuses restent fortes. Pourtant la plupart des prévisions démographiques sont à la baisse dans la presque totalité des pays du monde, avec ou sans pilule, ce qui confirme qu'il ne s'agit pas seulement des effets de ce petit comprimé magique. D'ailleurs, est-ce bien souhaitable ou seulement raisonnable de lier le sort de l'humanité en général et des femmes en particulier à un médicament ?

À Kaboul, Bogota, Dublin ou Douala, des femmes de plus en plus nombreuses, luttent pour la reconnaissance de leurs droits et tout particulièrement la libre disposition de leur corps. Qu'en est-il à Paris, Londres ou Chicago ? Des moyens de contrôle ne se mettent-ils pas en place sous des formes nouvelles ? Que signifie la multiplication injustifiée des procréations médicalement assistées, la systématisation réglementaire du diagnostic prénatal, l'industrialisation de la naissance, et qui peut dire jusqu'où ira le diagnostic pré-implantatoire ?

Nous affirmons souvent et simplement qu'il s'agit là de progrès scientifiques et qu'ainsi toute position critique serait éminemment suspecte. Qui sait ? Le clonage thérapeutique nécessite des donneuses d'ovocytes. Le commerce en est déjà promotionné aux États-Unis. Ce serait mieux, dit-on, que la vente d'organes ! N'échapperait-on pas aux prophéties du *Meilleur des mondes* ? Non, rien n'est joué bien sûr mais l'insoupçonnable pugnacité des femmes à s'opposer à toute forme de domination viendra sans doute à bout de la logique liberticide de toutes ces nouvelles formes de contrôle de la transmission de la vie. ■

## BIBLIOGRAPHIE

34. Baulieu Étienne, *Un film anti-avortement dangereux*. Le Matin, 25 octobre 1985; 15.
35. Tournaire Michel et Cesbron Paul, *Terrorisme partisan*. Libération, 1985.
36. Héritier Françoise, *Masculin, féminin II*. Odile Jacob, 2002 : 248.
37. Héritier Françoise, *Masculin, féminin II*. Odile Jacob, 2002 : 251.
38. Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Flammarion, 1966.
39. Ternon Yves et Helman Socrate, *Histoire de la médecine SS*. Casterman, 1969.
40. Huxley Aldous, *Le meilleur des mondes*. Plon. 1977 : 17-18
41. Vacquin Monette, *Frankenstein ou les délires de la raison*. Édition François Bourin, 1989.
42. Testard Jacques, *L'œuf transparent*. Flammarion, 1986.
43. Blayo Chantal, *L'avortement en chiffre depuis sa législation*. L'interruption volontaire de grossesse depuis la loi Veil. P. Cesbron, Médecine Sciences Flammarion, 1997.
44. Bajos Nathalie, *Les difficultés de la pratique contraceptive*. Gynécologie Internationale. Avril 2000; tome IX, n° 1 : 5.
45. Blayo Chantal, Idem.
46. Kafe Hélène, Brouard Nicolas, *Comment ont évolué les grossesses chez les adolescents depuis vingt ans*. Population et société. Octobre 2000; n° 361.
47. Léridon Henri, *Une révolution démographique encore mal comprise*. Colloque contraception : Contrainte ou Liberté ? 9-10 octobre 1998; Collège de France.
48. Léridon Henri, *Trente ans de contraception en France*. Contraception Fertilité Sexualité. 1997; Vol 26, n° 6 : 435-438.
49. Chatel Marie-Magdeleine, *Malaise dans la procréation*. Albin Michel, 1993.
50. De Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique*. Garnier Flammarion. 1981; 383-402.
51. Freud Sigmund, *Le malaise dans la culture*. Presses Universitaires de France. 1995.
52. Brozille Pascal, *Vichy, l'avortement et l'opinion*. Maîtrise dirigée par Michel Perrot. Université Paris VII, 1992 : 29-33.

Maï Le Dû

# Bord de Mères

RÉCITS

Il en est de l'écriture comme de la naissance, elle aussi enfante. La même force irrépressible, dictée par le désir, portée par la nécessité, préside à sa venue aussi naturellement que l'arrivée d'un nouveau-né et avec la même évidence. Maï Le Dû, la sage-femme, l'accoucheuse, celle qui par sa posture, attend "du côté de la sortie, côté plage, bord de mère" que l'enfant vienne, le pressentait sans doute lorsqu'elle voulut mettre au monde ces récits inédits, en faire un livre né d'elle, un livre nouveau-né... *Préface de Noëlle Châtelet*

Editions ELPEA, 62 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris  
ISBN 2-9514224-2-3 Décembre 2005 (84 pages, 12,5 x 19,5 cm)

Prix : France : 14 € ■ Outre-Mer 1 : 14 € (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte)  
Outre-Mer 2 : 17 € (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna, St-Pierre-et-Miquelon)  
Pays de la Zone Euro : 17 € ■ Suisse : 17 € (27 CHF) ■ Reste du Monde : 19 €

3<sup>e</sup> édition



é  
PE  
A

Commande sur notre site  
internet : [www.elpea.fr](http://www.elpea.fr),  
par courrier, ou courriel  
à : [commandes@elpea.fr](mailto:commandes@elpea.fr)